



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 décembre 2017

Repos volés : l'entreprise publique SNCF condamnée à payer plus d'un demi-million à ses agents de réserve.

Cette fois, c'est le tribunal des Prud'hommes de PARIS, en audience de départage les 21 et 22 septembre 2017, qui vient de rendre ses décisions le 19 décembre et aujourd'hui. Ce dernier volet concerne 667 agents SNCF affectés à la réserve.

Pour ne pas avoir octroyé 52 Repos Doubles annuels obligatoires, SNCF devra payer des dommages et intérêts aux agents.

En ne respectant pas la réglementation du travail, la direction SNCF joue avec le feu car la plupart des agents ont des fonctions de sécurité importantes liées à la circulation ferroviaire...

Si la moyenne est de 20 repos doubles manquants, cela va jusqu'à plus d'une centaine volée sur une période de 5 ans. Certains agents n'ont pas eu la possibilité d'avoir deux jours de repos d'affilés pendant de très longues périodes. L'équilibre familial déjà fragile avec une réglementation qui laisse très peu de place au Week-End, le travail de nuit, le 3x8, l'astreinte, la responsabilité prégnante vis-à-vis d'une sécurité qui ne laisse malgré la fatigue, aucun droit à l'erreur, doublé d'un management qui vise l'asservissement et les cadences infernales, cela engendre forcément de la souffrance. En cette année 2017, les salariés de SNCF ont payé un lourd tribut en suicide et tentatives, accident du travail ou autres arrêts maladie pour épuisement professionnel.

Sans aucun respect pour les agents qu'elle spolie, et même si la Cour de Cassation a pourtant tranché le 28 octobre 2015, SNCF refuse de négocier en interne et préfère payer des millions d'euros de dommages et intérêts et de frais de justice...

En effet, lors des dernières décisions, toutes en faveur des salariés et de SUD-Rail, SNCF s'acharne et fait appel abusivement des décisions même si elle sait que l'addition s'alourdira. Le 25 octobre 2016, la Cour d'Appel de PARIS a par exemple, condamné l'Epic SNCF à payer plus de 30.000 € de dommages et intérêts pour seulement ... 5 agents !

Ce sont aujourd'hui plus de 1500 agents qui, grâce à l'appui de SUD-Rail, ont fait valoir leur droit devant les tribunaux sur tout le territoire. Le respect de la vie de famille n'a pas de prix et 2 repos sont vitaux après une semaine harassante ; les cheminot-e-s font leur maximum et ne sont pas responsables de l'hémorragie chronique en personnel et du délitement du service public ferroviaire.

Ne rien céder individuellement, ne rien céder collectivement, c'est aussi combattre le dumping social.